

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
26/08/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 21

OBJET

CIMETIERE

Rétrocession d'une
concession trentenaire.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 20h55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LELIEVRE, Mme LALOT, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. COPPIER, Mme NOISELIET, M. SENECHAL, M. BASTARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme LEGRAND
- M. CARDON (pouvoir donné à M. TELLIEZ)
- M. DESBUREAUX
- Mme SILVESTRE
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme ROUSSEL

DELIBERATION N° 6

OBJET : CIMETIERE – Rétrocession d'une concession trentenaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du cimetière,

CONSIDERANT la demande par Monsieur et Madame MARCHAND demeurant au 490 rue Roger Salengro à Camon, afin que la commune lui rachète la concession trentenaire vide, acquise le 21 janvier 2021 au prix de 211,50 euros.

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Commune rachète à Monsieur et Madame MARCHAND, demeurant au 490 rue Roger Salengro la concession trentenaire vide située cimetière 3 bande I n°9 dans le cimetière communal.

ARTICLE 2 : La Commune verse à Monsieur et Madame MARCHAND, les 2/3 du montant perçu et à proportion du temps qui reste à courir, soit 183,30 euros.
La dépense sera prélevée sur l'Article 65888 du Budget Général – Autres charges de gestion courante.
Cette concession avait une durée de 30 ans.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 1^{er} septembre 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

